



COMMUNE DE CHAINGY

COMPTE-RENDU

n° 05 / 2018

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 JUILLET 2018

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunit, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal le 26 juillet 2018, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DURAND, Maire.

Sont présents : Jean Pierre DURAND, Pierre ROCHE, Bruno CHESNEAU, Brice LEMAIRE, Brigitte BOUBAULT, Albert GUILIANO, Catherine LECOINTE, Laurent LAUBRET, Olivier ROUSSEAU, Mercédès MULARD, Pascaline DEVIGE, Olivier BEAUDET, Françoise BESANCON, Christine FRAMBOISIER, Orlando LOUREIRO, Thierry GAUTHIER, Patrick COLLADANT.

Absents excusés : Michel FAUGOUIN, Jocelyne GASCHAUD, Julie PELLEGRINI, Evelyne GODARD, Michel RADLO, Estelle MOREAU, Cathy GAY, Christophe RICHARD, Clarisse CARL, Franck BOULAY.

Pouvoirs : Michel FAUGOUIN à Bruno CHESNEAU, Jocelyne GASCHAUD à Pierre ROCHE, Julie PELLEGRINI à Jean Pierre DURAND, Michel RADLO à Olivier ROUSSEAU, Clarisse CARL à Brigitte BOUBAULT, Franck BOULAY à Christine FRAMBOISIER.

Catherine LECOINTE est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à Vingt Heures et Trente Minutes (20h30).

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

2018-51 : Marché à bons de commandes pour des travaux d'entretien et d'aménagements de voirie et espaces extérieurs des bâtiments publics communaux : Signature des pièces du marché

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a procédé à une consultation selon la procédure adaptée du code des marchés publics dans le cadre du marché à bons de commandes pour des travaux d'entretien et d'aménagements de voirie et espaces extérieurs des bâtiments publics communaux.

La 1^{ère} consultation n'ayant vu qu'une seule offre d'entreprise, il a été décidé lors de la Commission d'Appel d'Offres du 13 juin 2018 de la déclarer infructueuse et de relancer la consultation.

M. le Maire rappelle les termes de la consultation :

- Durée : 1 an reconductible 3 fois tacitement
- Commande annuelle minimale de 50 000 € HT et maximale de 400 000 € HT.
- Date limite de remise des offres fixée au 12 juillet 2018 12h00
- Critères de jugement et coefficients de pondération annoncés dans le règlement de la consultation :
 - A 60 % : valeur technique des prestations (provenance des principales fournitures et références des fournisseurs correspondants, dispositions d'organisation prévues par le candidat pour l'évacuation des déchets de chantier, indications sur les procédés et moyens d'exécution)
 - A 40 % : prix des prestations

Les prestations de ce marché seront exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins.

Considérant le rapport d'analyse des offres établi suite à l'ouverture des plis,

Considérant qu'eut égard des critères de classement des offres, imposés par le règlement de consultation (bordereau de prix unitaire (deux cadres de détails), valeurs et moyens techniques), l'entreprise Eiffage est classée première et présente l'offre la plus avantageuse,

Considérant que la commission d'Appel d'Offre en date du 26/07/2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché à bons de commandes pour des travaux d'entretien et d'aménagements de voirie et espaces extérieurs des bâtiments publics communaux à l'entreprise Eiffage.
- d'autoriser M. Le Maire à signer les pièces du marché à bons de commandes pour des travaux d'entretien et d'aménagements de voirie et espaces extérieurs des bâtiments publics communaux et conformément aux conditions financières énoncées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières, Cahier des Clauses Techniques Particulières et bordereau des prix unitaires.

Adopté à l'unanimité.

2018-52 : Marché à bons de commandes pour la gestion globale à performance énergétique de travaux et d'entretien des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de signalisation lumineuse tricolore et la pose et dépose des illuminations festives de fin d'année : signature des pièces du marché.

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a procédé à une consultation selon la procédure adaptée du code des marchés publics dans le cadre du marché à bons de commandes pour la gestion globale à performance énergétique de travaux et d'entretien des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de signalisation lumineuse tricolore et la pose et dépose des illuminations festives de fin d'année.

M. le Maire rappelle les termes de la consultation :

- Durée : 4 ans
- Commande annuelle minimale de 13 000 € HT et maximale de 100 000 € HT.
- Date limite de remise des offres fixée au 11 mai 2018 à 12h00
- Critères de jugement et coefficients de pondération annoncés dans le règlement de la consultation :
 - A 60 % : valeur technique des prestations (moyens que l'entreprise s'engage à mobiliser pour l'exécution de l'opération, organisation et procédures pour certains actes, propositions de modernisation du parc éclairage public, méthodologie et planification de l'entretien préventif avec proposition de modernisation des sources lumineuses, méthodologie et moyens pour respecter les délais d'intervention, procédés d'exécution envisagés pour les travaux de modernisation, rapport trimestriel financier, méthodologie pour la mise à jour des plans du patrimoine concerné, sécurité des usagers et contraintes environnementales, élimination des déchets)
 - A 40 % : prix des prestations

Les prestations de ce marché seront exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins.

Considérant le rapport d'analyse des offres établi suite à l'ouverture des plis,

Considérant qu'eu égard des critères de classement des offres, imposés par le règlement de consultation (bordereau de prix unitaire (deux cadres de détails), valeurs et moyens techniques), l'entreprise SPIE est classée première et présente l'offre la plus avantageuse,
Considérant les négociations ayant eu lieu avec l'entreprise SPIE ayant fourni la seule offre,

Considérant que la commission d'Appel d'Offre chargée d'analyser les offres en date du 13 juin 2018 retiennent à la majorité l'attribution du marché à l'entreprise SPIE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché à bons de commandes pour la gestion globale à performance énergétique de travaux et d'entretien des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de

signalisation lumineuse tricolore et la pose et dépose des illuminations festives de fin d'année à l'entreprise SPIE.

- d'autoriser M. Le Maire à signer les pièces du marché à bons de commandes pour la gestion globale à performance énergétique de travaux et d'entretien des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de signalisation lumineuse tricolore et la pose et dépose des illuminations festives de fin d'année et conformément aux conditions financières énoncées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières, Cahier des Clauses Techniques Particulières et bordereau des prix unitaires.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2018-53 : Autorisation d'accès et de passage des réseaux sur la parcelle communale YS 108

Monsieur CAMPOS Alexandre et Madame LOURS Amandine se sont portés acquéreurs d'une propriété cadastrée AI 429, située 6bis place du Clos de l'Echelle à CHAINGY.

Par convention du 24 juillet 2017, la commune avait autorisé l'accès et le passage des réseaux sur la parcelle YS 108, propriété communale, pour permettre au propriétaire en place l'accès et la viabilisation du terrain en vue de construire une habitation.

A ce jour, la propriété cadastrée AI 429 est vendue à Monsieur CAMPOS Alexandre et Madame LOURS Amandine. Il est donc nécessaire de signer une convention avec les nouveaux acquéreurs.

Considérant le transfert du permis de construire à Monsieur CAMPOS Alexandre et Madame LOURS Amandine, délivré le 31 mai 2018,

Vu l'accord de Monsieur CAMPOS Alexandre et Madame LOURS Amandine du 02 juillet 2018,

Les modalités d'entretien et d'utilisation concernant cette servitude sont stipulées dans la convention qui sera signée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser une servitude de passage pour l'accès et les réseaux sur la parcelle communale YS 108 à Monsieur CAMPOS Alexandre et Madame LOURS Amandine suivant les termes de la convention ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

2018-54 : Soutien au déroulement des entrainements et des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Chaingy est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît ;

Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris ;

Considérant que la Fédération française d'équitation, installée sur la commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe ;

Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des entraînements et des compétitions internationales dans des conditions optimales ;

Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés ;

Considérant que la commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaire afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs ;

Le Conseil Municipal de Chaingy, après en avoir délibéré, décide d'apporter son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des entraînements et des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé et plus personne ne demande la parole. Monsieur Le Maire lève la séance à 21h07.



Le Maire,

Jean Pierre DURAND